

PREFET DU PAS-DE-CALAIS
Direction des Politiques Interministérielles
Bureau des Procédures d'Utilité Publique
et de l'Environnement
Section Installations Classées

Commune de CALAIS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION DE TEINTURE
ET APPRET DE DENTELLES AINSI QU'UNE TOUR AEROREFRIGERANTE
PAR LA TEINTURERIE COLOR BIOTECH
PETITIONNAIRE

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 16 octobre 2014 modifié le 29 octobre 2014, une enquête publique est ouverte pendant 31 jours à partir du 17 novembre 2014, sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation de teinture et apprêt de dentelles ainsi qu'une tour aéroréfrigérante sur le territoire de la commune de CALAIS.

M. Jean Marie SILLY est chargé du suivi du dossier de la Teinturerie COLOR BIOTECH à CALAIS - Tél : 03.21.19.18.97.

Un dossier relatif à ce projet est déposé en mairie de CALAIS, siège de l'enquête.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de CALAIS du 17 novembre au 17 décembre 2014 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de CALAIS ou les formuler à M. Jean-Pierre DEKEISTER, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le lundi 17 novembre 2014 de 9 h à 12 h
- le mardi 25 novembre 2014 de 14 h à 17 h
- le samedi 6 décembre 2014 de 9 h à 12 h
- le jeudi 11 décembre 2014 de 9 h à 12 h
- le mercredi 17 décembre 2014 de 15 h à 18 h

M. Charles LECOINTE est désigné commissaire enquêteur suppléant pour cette même enquête publique.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de CALAIS.

A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (Publication/Consultation du Public) les informations relatives à ce projet.